

Séance de mercredi 18 Juin

Présidence de M. Boudinot

La séance est ouverte à 4 heures.

Présents : M. Boudinot, Chepuris, Valle, Paul Strauss, Bonfanti, Debierre, Hurry, Ch. Chabert, Courvin, Le Hénissier, de Véra, de Walsby, J. Munié, H. Chrétien, Richard Cyrenne, de Lacroix, Henri Michel

Mais de M. de
Carnot

M. le Président donne lecture d'une lettre de fils de M. de Carnot, faisant connaître le mode de son père

M. le Président est chargé de se faire auprès de la famille l'interprète des vifs regrets que cause à la Commission de mort d'un collègue particulièrement estimé et dont la collaboration lui fut précieuse.

Solde de officiers

M. Hurry communique les renseignements qu'il a recueillis tout auprès de M. Abram, sous-secrétaire d'Etat - que l'autre part, sur la question de la solde de officiers. Il en résulte que les officiers sans fortune peuvent difficilement vivre dans les garnisons les plus favorisées, et que dans les autres, ils sont obligés de faire des dettes ou de se priver de repas.

À plusieurs reprises, 1^{er} février, 10 mai, le maréchal Foch a signalé au gouvernement la gravité de la situation. Les engagements proposés par le gouvernement font varier le solde, par rapport à la situation avec la guerre de 97 = 79% pour les officiers, de 106 à 102% pour les sous-officiers = solde mensuelle

Le solde d'un capitaine, comme d'ailleurs, varierait de 811 à 950 ; elle est de 1225 à Angoulême, et 1700 à Amélie

Par une lettre de 15 heures, le Lt. Col. Lewis et M. Abram
 a signalé à la Commission des Finances la nécessité et
 l'urgence de la réforme. Quoi qu'on ait dit à ce sujet le
 Klotz, il ne s'agit pas que la Commission de budget veuille
 opérer la réduction de solde avant le 1^{er} juillet; elle se
 préoccupe de ce qu'il y a à l'heure actuelle un très grand
 nombre d'officiers, et on envisage que de maintenir provisoire
 le statut que nous pourrions faire pour que les commissions
 (Reclamations) soient alors à dire les meilleures qui s'en
 vont. Le système de la Commission de budget consisterait à
 donner provisoirement une indemnité, et à lier la
 question de la solde à celle des autres.

Je crois qu'il serait bon de faire une démarche pour obtenir
 une solution rapide.

Le Président - Le Colonel Pétin, lors d'une
 conversation que j'ai eue avec lui, m'a demandé d'intervenir
 à cet effet.

Le Paul Hébert - Je rappelle qu'il y a un grand nombre
 de commissions à bien rendre, on me proposerait d'interposer une
 motion relative à l'amélioration des soldes. J'en ai déjà
 eu une époque avec de nombreuses plaintes. Beaucoup
 d'officiers, dont je connais de très nombreux, m'ont fait
 parvenir des certificats engageants.

Il faut que le Henry soit chargé d'intervenir auprès
 du Gouvernement.

Le Le Hébert - J'appuie de toutes mes forces la
 proposition. La question de la solde des officiers est
 particulièrement grave. Je demande que notre Président
 et notre Rapporteur fassent une démarche auprès du
 Président du Conseil et du Ministre des Finances et qu'une
 note soit publiée dans la presse pour annoncer cette
 démarche.

Le Henry Union - Nous devons certainement être d'accord

sur la question de discussion.

Longin a soumis au Parlement le projet relatif à l'allocation de 500⁰⁰⁰ francs pour tous les fonctionnaires civils. J'ai dit que j'ai le volume prêt, parce que les officiers et les sous-officiers n'y étaient pas compris - le Klotz n'a pas répondu sur le relèvement de la solde même compris des le cabinet de douanes. Il faut en faire que le Chamber d'Orléans. J'indiquerai alors à nouveau. En tout que Rappoport a budget de la guerre. Il faut que la Commission de l'armée intervienne également.

Les maintenant, nous devons faire le dimanche prochain

la loi sur la justice militaire, Cuyance et d'Orléans, et assister à la proposition

la loi sur la Prusse. J'ai vu de la Henry et de la part, et de la loi sur la Prusse, de la loi, deux motions qui pourraient être réunies à une seule, sous la forme suivante:

"La Commission de l'armée donne mandat à son Président et à son Rapporteur d'interroger d'une manière pressante auprès du gouvernement pour que la question de l'augmentation de la solde des officiers et des sous-officiers soit résolue avant le 1^{er} Juillet"

La motion est adoptée à l'unanimité

accumulation des la Loi Bourgeois en individuel devant la Commission exploités ou différents pour lui faire une communication de la teneur résultant points d'indivision pour les populations d'accumulation d'abus particulière notamment des des de la République et la France. régions libérées

la Loi Bourgeois - je ne puis mieux faire que de donner communication à la C^o des lettres échangées entre les représentants de la France et le Président le Conseil